

Note d'information du 08 juin 2020

Sur :

**Pesticides** : *ré-examen des autorisations de mise sur le marché national des pesticides à usage agricole à base de « Chlorpyrifos »*

**Chers Partenaires,**

Dans le cadre du processus continu de la protection de la sécurité alimentaire des produits agricoles, des nouvelles dispositions sont en cours de préparation par L'ONSSA concernant les pesticides à base de la matière active 'Chlorpyrifos'. Cette dernière qui a fait l'objet d'interdiction dans l'U.E selon le communiqué réalisé par l'ONSSA le 04/05/2020 : (<http://www.onssa.gov.ma/images/CP-Chlorpyrifos-Fr.PDF>). L'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) soumettra les résultats de l'évaluation de la matière active « Chlorpyrifos » à la commission nationale des pesticides à usage agricole qui statuera, lors de sa réunion prévue en juillet prochain, sur le devenir de cette matière active au niveau national.

L'U.E a maintenu les limites maximales des résidus (LMR) prédéfinies de cette matière active sur les denrées alimentaires à leurs niveaux actuels, elles passeront à la limite de quantification pour tous les produits alimentaires dès **octobre 2020**. Le réexamen du 'Chlorpyrifos' au Maroc conduira soit au **retrait définitif** de l'homologation des pesticides contenant cette substance **ou**, le cas échéant, à **la restriction à des usages** très limités et réglementés. Il est à souligner que les pesticides agricoles à base de « Chlorpyrifos » restent autorisés dans plusieurs pays à travers le monde.

**L'équipe NAK AGRO MAROC reste à votre disposition pour toute clarification et pour de plus amples renseignements.**